

1  
Séance du jeudi 2 juillet 1914.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : M. M. Aimond, Amie, Barbier, Alexandre Bérard, Chastenet, — Chantemps, Deville, Doumer, Dupont, Maurice Faure, Fournier, Gervais, Lortie, Ozeufus, Henri Michel, Millies-Lacroix, Mougnot, De Selves, Erouillet.

M. le Président demande à M. Alexandre Bérard de vouloir bien déposer le plus tôt possible son rapport sur le projet spécial sur l'art. 69 de la loi de finances concernant les juges suppléants.

M. Alexandre Bérard donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les art. 68 et 69 relatifs au droit à pension des juges suppléants.

Le rapport est adopté.

M. Alexandre Bérard donne lecture d'un rapport sur la proposition de loi de M. — Jeanneney relative au classement des préfectures et des sous-préfectures.

Le rapport est adopté.

M. Alexandre Bérard donne lecture d'un troisième rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à instituer la

Police d'Etat dans les communes de Coulon  
et de la Segne.

Le rapport est adopté.

M. Develle donne lecture de son rapport,  
dont il a entretenu hier la commission, sur  
le projet de loi, adopté par la Chambre des  
Députés, portant ouverture d'un crédit extra-  
ordinaire pour venir en aide aux agriculteurs  
victimes des intempéries.

Le rapport est adopté.

M. De Solles entretient la commission  
d'un projet de loi relatif à l'organisation et  
au renforcement du contrôle <sup>dont le rapport</sup>  
pourrait être ajourné, car il est nécessaire  
qu'il en entretienne M. le Ministre des finances  
et obtienne de lui certains éclaircissements.

Sur sa proposition, la rédaction de son  
rapport sur ce projet de loi est ajournée.

M. Dupont donne lecture d'une lettre  
de M. le ministre du commerce, des Postes et  
des Télégraphes qu'il vient seulement de recevoir,  
bien qu'elle soit datée du 20 juin. M. le  
ministre lui demande de vouloir faire voter  
par la commission des finances une réduction  
sur chacun des chapitres du budget de la Caisse  
d'Epargne dans le but de faire revenir le projet  
devant la Chambre des Députés.

M. le Président lui répond qu'il n'a  
pas attendu la proposition du ministre pour  
demander au Sénat ces réductions. Il peut lui  
faire connaître verbalement que le Sénat

la commission  
 décide la disjonction,  
 pour en faire l'objet  
 d'un rapport spécial,  
 et un amendement de  
 M. Jeannequin relatif  
 au classement des budgets  
 des sous-préfectures qui  
 ne devraient pas voir  
 le jour.

s'est prononcée sur cette question et que  
 lorsque le budget retournera à la Chambre  
 des Députés, il n'aura qu'à lui faire la même  
 proposition. L'affaire, du reste, n'a pas une  
 grande importance et il pourra procéder  
 par la voie d'un crédit supplémentaire.

M. Chastenet donne lecture d'un  
 rapport sur le projet de loi, adopté par la  
 Chambre des Députés, relatif aux dépenses  
 de construction des écoles spéciales indigènes  
 de l'Algérie.

Ce rapport est adopté.

M. le Président demande à la commission  
 si, en présence du grand nombre de projets  
 de loi qui sont ou seront déposés pour être  
 renvoyés à la commission des finances, cette  
 dernière est d'avis de l'autoriser à faire un  
 choix de tous ceux que leur caractère d'urgence  
 exige de la commission un examen immédiat.

La commission approuve la manière de  
 voir de M. le Président.

La séance est levée à 3 heures.